

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

SUCCES DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS D'UN MONTANT DE 500 MILLIONS D'EUROS ET 500 MILLIONS DE DOLLARS

Rexel, leader mondial de la distribution de matériel électrique, a réalisé avec succès le placement de ses obligations senior non assorties de sûretés et remboursables en 2020 (les « Obligations ») pour un montant de 500 millions d'euros (taux de 5,125%) et 500 millions de dollars (taux de 5,250%).

Le règlement-livraison et la cotation des obligations sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg devraient intervenir début avril 2013.

Les Obligations, dont la maturité est le 15 juin 2020, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de Rexel à l'issue d'une période de trois ans. Elles viendront au même rang que le contrat de crédit senior et les autres obligations senior non assorties de sûretés de Rexel. Les Obligations devraient faire l'objet d'une notation en ligne avec la notation actuelle des autres obligations senior non assorties de sûretés de Rexel en circulation: Ba3 par Moody's (la notation corporate de Rexel étant Ba2, avec une perspective négative), BB par S&P (en ligne avec la notation corporate de Rexel, avec une perspective stable) et BB par Fitch (en ligne avec la notation corporate de Rexel, avec une perspective stable).

Le produit de l'émission des Obligations sera affecté au remboursement des obligations de Rexel au taux de 8,25% remboursables en 2016 et pour les besoins généraux du groupe. Rexel remboursera ses obligations au taux de 8,25% en tenant compte de la prime applicable de remboursement intégral (prime "make-whole"), auxquels s'ajouteront les intérêts échus et non payés. Le remboursement devrait intervenir autour du 17 avril 2013.

Cette émission obligataire, en complément du refinancement de son précédent contrat de crédit senior au moyen d'un nouveau contrat de crédit senior pour un montant de 1,1 milliard d'euros, permettra à Rexel d'améliorer sa flexibilité financière en allongeant la maturité de sa dette et de réduire son coût de financement.

BNP Paribas et J.P. Morgan sont intervenus en qualité de Coordinateurs Globaux pour les tranches libellées en euros et en dollars, respectivement, et en qualité de Teneurs de Livre Principaux Associés pour l'émission. Crédit Agricole CIB, HSBC, ING, Natixis et Société Générale sont intervenus en qualité de Teneurs de Livre Principaux Associés. BofA Merrill Lynch, Barclays et CM-CIC sont intervenus en qualité de Teneurs de Livre Associés. BB Securities, BayernLB et Mediobanca interviendront en qualité de Co-Chefs de File.

Michel FAVRE, Directeur Finances, Contrôle et Juridique de Rexel, déclare:

« Le succès de cette émission obligataire à 7 ans confirme la confiance des investisseurs dans la stratégie et les perspectives de Rexel. Cette opération nous permet de refinancer à un coût nettement moins élevé l'obligation émise en 2009 et d'accroître les financements disponibles pour les besoins généraux du Groupe. »

Avec le récent refinancement du contrat de crédit sénior à 5 ans, elle contribue également à allonger significativement la maturité globale de la dette financière du Groupe et à améliorer sa flexibilité financière. »

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Rexel n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

POUR PLUS D'INFORMATION, MERCI DE CONTACTER :

ANALYSTES FINANCIERS / INVESTISSEURS

Marc MAILLET
☎ +33 1 42 85 76 12
mmaillet@rexel.com

Florence MEILHAC
☎ +33 1 42 85 57 61
fmeilhac@rexel.com

PRESSE

Pénélope LINAGE-COHEN
☎ +33 1 42 85 76 28
plinage@rexel.com

Brunswick: Thomas KAMM
☎ +33 1 53 96 83 92
tkamm@brunswickgroup.com

Leader mondial de la distribution de produits et services durables et innovants pour les automatismes, l'expertise technique et la gestion de l'énergie, Rexel est présent sur trois marchés : l'industrie, la construction tertiaire et la construction résidentielle. Le Groupe accompagne ses clients partout dans le monde, où qu'ils soient, pour leur permettre de créer de la valeur et d'optimiser leurs activités. Présent dans 37 pays, à travers un réseau d'environ 2 300 agences et employant plus de 31 000 collaborateurs, Rexel a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 13,4 milliards d'euros. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton, Dubilier & Rice, Eurazeo et BAML Capital Partners.

Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 100, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid, FTSE4Good, STOXX600, STOXX Europe Sustainability et ASPI Eurozone.

AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Rexel des obligations (les « Obligations ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations pouvant faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques, Rexel n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle qu'amendée et telle que transposée respectivement dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

L'offre et la vente des Obligations en France sont effectuées dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement :

(a) à des investisseurs qualifiés (tels que définis par la Directive Prospectus, y compris telle qu'amendée par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cet amendement a été transposé par l'Etat membre correspondant); ou

(b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Rexel d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les Obligations sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Obligations ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Les Obligations sont offertes au Canada conformément à la dispense relative aux investisseurs qualifiés au Canada. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas admissibles en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada, et ne peuvent être offertes ou vendues au Canada sans avoir été inscrites ou sans bénéficier d'une dispense de prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat, et aucune vente d'Obligations ne pourra être réalisée dans une juridiction au Canada dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant une admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières de la juridiction visée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis ni a, ou pour le compte ou le bénéfice de U.S. persons (tel que cette expression est définie par la Regulation S émise en application du Securities Act), qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act ou dans des opérations non-soumises à cette obligation d'enregistrement. Rexel n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Australie ou du Japon.